

11^e Section

ANTHROPOLOGIE

PRÉSIDENT	M. le Dr BROCA, Professeur à la Faculté de médecine de Paris.
VICE-PRÉSIDENTS	M. le Dr PRUNIÈRES, de Marvejols, membre de la Société d'anthropologie de Paris.
	M. le Dr LAGNEAU, ancien Président de la Société d'anthropologie de Paris.
SECRÉTAIRES	M. le Dr POZZI (S.), aide d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris.
	M. HOVELACQUE (Abel).

M. Gustave LAGNEAU

ETHNOGÉNIE DES POPULATIONS DU NORD DE LA FRANCE *

— Séance du 21 août 1874. :

Dans la région septentrionale de la France, non-seulement l'archéologie préhistorique, mais aussi la paléontologie humaine, ont fourni de nombreuses preuves de l'existence de l'homme lors de la formation des strates des terrains quaternaires, lors de la présence en cette contrée des grands mammifères fossiles éteints ou émigrés.

Depuis 1838, époque à laquelle Boucher de Crevecoeur de Perthes reconnut que des silex recueillis dans des gravières des environs d'Abbeville avaient été taillés par la main de l'homme (1), de nombreux observateurs ont trouvé des instruments de pierre dans maintes localités de nos départements du Nord.

Sans prétendre déterminer l'aire géographique des peuplades s'étant servies de ces armes primitives, M. Hamy a cru pouvoir indiquer comme limite septentrionale des haches amygdaloïdes en silex éclatés, dites haches de Saint-Acheul, trouvées dans le diluvium gris, une ligne qui, partant de Sangatte à l'ouest de Calais, passerait par Balinghen Arques, Blandecque près de Saint-Omer, par Béthune, Vaudricourt, pour

* Ce Mémoire a été publié *in extenso* dans la *Revue d'anthropologie*, t. III, p. 577-612, 1874.(1) Boucher de Perthes : *de l'Homme antédiluvien et de ses œuvres*, p. 9, 1860.

gagner Viry-Nouveau et Cœuvres près de Soissons (1). Quoique au delà de cette limite, en Belgique, dans le Hainaut, aux environs de Mons, en particulier à Mesvins et à Spiennes, MM. Briart, Cornet (2), Houzeau de Lehay et Neyrinck aient recueilli de très-nombreux silex taillés, assez comparables, suivant M. Dupont (3), à ceux des bassins de la Somme, de la Seine, voire même de la Tamise, ces instruments primitifs seraient plus grossiers encore, comme s'ils étaient l'œuvre d'une peuplade habitant isolément des autres peuplades moins avancées vers le nord.

Des populations de ces temps reculés, il ne reste que quelques ossements très-fragmentés. Quoique, par voie de comparaison avec des têtes osseuses complètes de différentes races, M. Pruner-Bey, parmi les quelques os retirés par Boucher de Perthes du banc diluvien de Moulin-Quignon et de Menchecourt, ait été amené à penser que la demi-mâchoire soumise à l'examen de la commission d'enquête franco-anglaise avait appartenu à un individu de race petite et brachycéphale (4); quoique MM. de Quatrefages et Hamy aient cru devoir rapporter à la plus ancienne race de notre Europe occidentale, à la race dolicho-platycephale, dite de Canstadt ou de Néanderthal, les fragments de mâchoires recueillis par M. Dupont, avec des ossements d'*elephas primigenius*, de *rhinoceros tichorhinus* et de Renne dans les cavernes de la Naulette et de Goyet, des vallées de la Lesse et du Samson près de Dinant, en Belgique; fragments dont l'un surtout, celui de la Naulette, se fait remarquer par l'absence de saillie mentonnière, par la dépression tenant lieu des apophyses géni et par quelques autres caractères (5); quoique parmi les débris humains trouvés par M. Malaise au milieu d'ossements de rhinocéros, d'hyènes, d'ours des cavernes dans la seconde excavation d'Engihoul près de Liège, M. Hamy ait montré la ressemblance remarquable de certain maxillaire inférieur volumineux avec celui de la tête de vieillard extraite de la grotte de Cro-Magnon en Périgord (6), ces fragments osseux sont insuffisants pour permettre de déterminer les caractères anthropologiques de ces anciennes races humaines. Mais outre ces nombreux débris

(1) Hamy : de l'Extension géographique des populations primitives en Belgique et dans le Nord de la France : Congrès international d'anthropologie et d'archéologie de Bruxelles, 1872, p. 269. 278. Bruxelles, 1873.

(2) Cornet et Briart : *L'Homme de l'âge du mammoth dans la province du Hainaut* : Cong. hist. d'anthrop. et d'archéol. de Bruxelles, p. 250.

(3) Dupont : Cong. int. d'anthrop. et d'archéol. de Bruxelles, p. 63 et 472.

(4) Sur la mâchoire et autres ossements humains découverts par Boucher de Perthes dans le diluvium d'Abbeville : Voir rapports et notes de de Quatrefages, Pruner-Bey, Milne-Edwards, dans Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. LVI du 20 avril au 25 mai 1863. — *Bulletins de la Soc. d'anthrop.* : de Quatrefages, Broca, Gosse, Pruner-Bey, Boucher de Perthes, etc., t. IV; p. 207, 248, 298, 311, 323 etc., 1863; t. V, p. 634, 730-760. 1864. — *Mém. de la Soc. d'anthrop.* t. II, p. 37-68. Procès-verbaux des séances du Congrès réuni à Paris et Abbeville, Delesse.

(5) Hamy : Sur quelques ossements découverts dans la troisième caverne de Goyet près de Namèche : *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 2^e sér., t. VIII, p. 425-435, 1873. — De Quatrefages et Hamy : *Crania ethnica*, p. 25, 26, etc., 1873.

(6) Hamy : Sur quelques ossements fossiles de la seconde caverne d'Engihoul près Liège : *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, 2^e sér., t. VI, p. 370-386; 1871.

humains, intéressants quoique trop incomplets, des ossements, entre autres un crâne sans fortes saillies sourcilières, de forme allongée ou dolichocéphale, ont été recueillis en 1833 par le professeur Schmerling en Belgique près de Liège, à un mètre et demi de profondeur, dans la caverne d'Engis avec des ossements d'hyène, de rhinocéros et d'éléphant (1). On peut donc reconnaître que dans cette région une race dolichocéphale existait dès l'âge paléontologique des grands mammifères éteints; simple constatation qui ne préjuge nullement de la non-existence d'autres races brachycéphales ou dolichocéphales dans les régions qui correspondent au Hainaut et à nos départements du Nord.

Continuant à emprunter à la Belgique les données d'archéologie pré-historique et de paléontologie humaine pouvant jeter quelque lumière sur l'ethnogénie de la région voisine de notre pays, on peut remarquer que, suivant MM. Neyrinck et Dupont (2), il aurait existé dans la contrée qui répond actuellement à la province de Namur, une population qui n'aurait eu aucune relation avec les habitants des vallées s'étendant de la Haine à la Somme; tandis que ces derniers taillaient en haches plus ou moins grossières les silex de leurs vallées, les anciens habitants de la province de Namur, demeurant dans des grottes, chassant le renne, faisaient leurs instruments dans la forme triangulaire, à bords courbes, dite du Moustier et aussi dans la forme allongée dite de la Madeleine, avec des silex provenant des terrains crétacés situés au sud-ouest de la Belgique, principalement de la Champagne. La présence de ces nombreux silex champenois dans ces grottes de la province de Namur semble indiquer, sinon la voie suivie par les migrations de ces peuplades troglodytiques, au moins leurs relations avec d'autres peuplades s'étendant vers le centre de notre pays.

Parmi les ossements humains recueillis par M. Dupont avec des ossements de Renne, de Hamster dans le trou du Frontal, à Furfooz sur les bords de la Lesse, près de Dinant, dans cette province de Namur, les deux crânes les mieux conservés sont globuleux, mésaticéphales ou sous-brachycéphales; leur indice céphalique étant de $\frac{81}{100}$ selon M. Virchow (3). Ainsi que je l'ai fait remarquer au Congrès d'anthropologie et d'archéologie de Bruxelles, ainsi que MM. Hamy, Virchow et de Quatrefages (4) ont paru le confirmer, cette race de Furfooz a encore de nombreux représentants de nos jours. En outre de ces sous-brachy-

(1) Schmerling : *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans la province de Liège*, t. I, ch. III, p. 60, etc. Liège, 2 vol. 1833.

(2) Dupont : *Cong. int. d'anthrop. et d'archéol. de Bruxelles en 1872*, p. 61 et 465-476, 476.

(3) *Sur les crânes de Furfooz* : Dupont, Virchow, Hamy, Lagneau, etc. : *Cong. inter. d'anthrop. et d'archéol. de Bruxelles de 1872*, p. 349-366. — Pruner-Bey, *Cong. int. d'anth. et d'arch. de Paris en 1867*, p. 347, etc. — De Quatrefages et Hamy : *Crania ethnica*.

(4) De Quatrefages : *Cong. int. d'anthrop. et d'arch. de Bruxelles*, p. 583.

céphales, parmi les ossements du trou du frontal, une voûte crânienne paraissant se rapporter à une race éminemment dolichocéphale semble témoigner de la présence dans cette région d'un élément ethnique distinct, peut-être celui d'Engis déjà mentionné. D'ailleurs, ces dolichocéphales n'auraient nullement détruit la race des premiers occupants. Car à l'époque néolithique ou de la pierre polie, M. Virchow constate, d'une part, que les crânes retirés par M. Arnould de la grotte de Sclaigneaux près de Vezin, non loin de Namur, sont brachycéphales, avec un indice céphalique variable de $\frac{81 \text{ à } 88}{100}$, tandis que, d'autre part, le crâne extrait par M. Soreil de la caverne de Chauvaux explorée près de Rivière, entre Namur et Dinant, anciennement explorée par Spring, est très-dolichocéphale et présente un indice de $\frac{71}{100}$ (1).

Dans le nord de notre pays, à l'époque de la pierre polie, il paraît en avoir été de même au point de vue ethnologique; brachycéphales et dolichocéphales y existaient simultanément. Toutefois, il faut reconnaître que les fouilles pratiquées par M. Lejeune dans les tumuli du cap Blanc-Nez, à Escalles (2), par MM. Sauvages et Haignéré, à Equihen près de Boulogne, par M. le comte de Lavaulx, dans l'allée couverte de Chamant près de Senlis (3), par Serres dans celle de l'Isle-Adam (4), et par maints autres observateurs paraissent avoir fourni un nombre notablement plus considérable de crânes dolichocéphales. Aussi M. Broca en mesurant cinquante-quatre crânes de l'époque de la pierre polie, recueillis dans la France septentrionale, a-t-il reconnu que leur indice céphalique moyen était de $\frac{75}{100}$, sur la limite de la dolichocéphalie et de la sous-dolichocéphalie (5).

De l'époque de la pierre polie aux premiers temps historiques, l'élément ethnique dolichocéphale, loin de décroître, semble plutôt témoigner d'immigrations successives de peuplades de même race, mais dans la région septentrionale de notre pays, aucun fait anthropologique ne paraît permettre, jusqu'à ce jour, d'attribuer à l'immigration d'une race nouvelle et distincte l'importation du bronze et du fer, métaux travaillés

(1) Arnould : *sur la Grotte de Sclaigneaux*; Soreil : *sur une Nouvelle exploration de la caverne de Chauvaux*; Virchow : *sur les Crânes de Chauvaux, de Sclaigneaux, etc.*: *Cong. int. d'anthr. et d'archéol. de Bruxelles*, p. 370, 381, 567, etc.

(2) Le Jeune : *sur les Sépultures préhistoriques du cap Blanc-Nez à Escalles*: *Cong. int. d'anthr. et d'arch. de Bruxelles*, p. 299-309.

(3) Broca : *sur les Sépultures de Chamant*: *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. IV, p. 513, 652-657, 1863; t. V, p. 5, et p. 636-642, 1864.

(4) Serres : *Paléontologie humaine*: *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXIX, p. 314, 1854. — Lagneau : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. IV, p. 587, 1863.

(5) Broca : *Revue d'anthropologie*, t. I, p. 423, tableau, 1872.

peut-être dus à la production industrielle locale, plus vraisemblablement d'abord à l'introduction commerciale étrangère.

De l'exposé précédent il semble donc ressortir que, dès les temps paléontologiques, dès l'âge du Mammouth et de Renne, il existait entre le Rhin et la Seine des dolichocéphales comme les habitants d'Engis, et des sous-brachycéphales comme ceux de Furfooz; que ces derniers paraissent avoir eu des relations avec les habitants des montagnes et des plateaux s'étendant au sud-ouest vers le centre de notre pays; enfin qu'une race dolichocéphale, au moins à partir de la pierre polie, paraît avoir occupé principalement les grandes plaines s'étendant le long de notre littoral septentrional, sans d'ailleurs détruire les populations sous-brachycéphales, qui vraisemblablement occupaient antérieurement le pays.

Parmi ces principales races des temps préhistoriques, la race brachycéphale paraît avoir été considérée par divers ethnographes, entre autres par M. Roget de Belloguet (1) et par M. Vandekindere (2), comme devant être rapportée aux Ligures, que les recherches anthropologiques de MM. Nicolucci (3), Carl Vogt (4) et Pruner-Bey (5) ont démontré être des brachycéphales. En effet, de nombreux auteurs, MM. Ware (6), Ampère (7), Moke (8), le général Renard (9), admettant l'antériorité des Ibéro-Ligures par rapport aux Celtes, pensent qu'ils ont très-anciennement peuplé la partie septentrionale de notre Europe occidentale, qui correspond non-seulement aux îles Britanniques, mais aussi à la France, voire même à la Belgique.

Dans les temps reculés, la présence des Ibères et des Ligures dans les îles Britanniques semble démontrée, d'une part, par certains passages de Tacite (10) et de Jornandès (11) nous montrant les Silures au teint basané, aux cheveux noirs et bouclés, comme étant passés d'Hispanie, actuellement l'Espagne, dans la région occidentale de la Grande-Bretagne; d'autre part, par deux passages de Denys le Périégète (12) et de

(1) Roget de Belloguet : *Ethnogenie gauloise*, p. 245, 260, 310, etc., 1861.

(2) Vanderkindere : *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique*, p. 48, etc., Bruxelles, 1872. — *Cong. int. d'anthrop. et d'archéol. de Bruxelles*, p. 569, etc.

(3) Nicolucci : *la Stirpe ligure in Italia ne' tempi antichi e moderni*. Napoli, 1864. — *Bull. de la Soc. d'anth.*, t. VI, p. 239, 1865.

(4) Carl Vogt : *Bull. de la Soc. d'anthr.* (3^e série), t. I, p. 88, 1866.

(5) Pruner-Bey : *Etude et description de plusieurs crânes ligures*. — *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. VI, p. 458, et 2^e série, t. I, p. 442, 1865 et 1866, etc.

(6) Ware : *sur les Titres des Gaëls et des Kymris à être considérés comme les premiers occupants des îles Britanniques* : *Nouvelles annales des voyages*, t. VII, p. 424, 1846.

(7) J. Ampère : *Hist. littéraire de la France avant le XII^e siècle*, t. I, p. 5 - 8, 1839.

(8) G. Moke : *La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques*, t. I, ch. III, p. 62, etc. Paris.

(9) Renard : *Lettres sur l'identité des Gaulois et des Germains* (3^e lettre) : *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXIII, p. 369.

(10) Tacite : *Agricolæ Vita*, XI.

(11) Jornandès : *de Getorum sive Gothorum origine et rebus gestis*, l. I, ch. III, p. 425.

(12) Denys le Périégète, vers 563-4, texte et trad. latine de Bertrand, 4556.

Festus Avienus (1) signalant l'existence soit d'Ibères, soit de Ligures, dans les îles Cassitérides et au voisinage des îles OÉstrymniques, actuellement les îles Sorlingues.

Mais la présence de ces mêmes Ibéro-Ligures dans la région septentrionale du continent est beaucoup moins évidente, quoique Prichard pense que l'ancien nom de la Loire, *Liger*, *Λεγγηρος* (2) témoigne encore de l'occupation par les Ligures de la région baignée par ce fleuve. Cependant sur certains points de notre littoral, et en particulier à Boulogne-sur-Mer, plusieurs observateurs, entre autres MM. Vivien Saint-Martin et de Quatrefages (3), ont cru retrouver chez les habitants quelques caractères anthropologiques de la race ibérienne, cheveux noirs, yeux vifs, foncés, peau basanée, mains et pieds de petites dimensions, cou et épaules bien développés, incurvations rachidiennes fortement prononcées; caractères qui, observés par M. Duchenne, de Boulogne, principalement au Portel, près de cette ville (4), en différant notablement de ceux présentés par les populations ambiantes ou circonvoisines, sembleraient témoigner de l'existence, non d'une nombreuse population d'Ibères ou de Ligures occupant très-anciennement toute notre région septentrionale mais seulement de quelques colons ou pêcheurs ligures, basques ou espagnols, dont toutefois aucun document historique ne vient mentionner l'établissement.

Sans contester l'existence possible mais insuffisamment démontrée d'une nombreuse population de sang ibérien ou ligure dans la partie septentrionale de notre pays et dans les Pays-Bas, peut-être n'est-il pas moins permis de rapporter les anciens brachycéphales de ces régions dans les temps préhistoriques à la race celtique. Car, suivant M. Broca (5), l'indice céphalique de cette race celtique varierait approximativement de $\frac{81}{100}$ à $\frac{84}{100}$ chez les habitants anciens et modernes de la région comprise dans la Celtique, s'étendant de la Garonne à la Seine, de l'Océan aux Alpes; et pareillement l'indice céphalique moyen de crânes néerlandais, selon MM. Sasse, de Zaandam, et Assézat, serait d'environ $\frac{80}{100}$ (6). D'ailleurs la présence des Celtes dans certains pays septentrionaux semble révélée par divers passages d'auteurs anciens, par Plutarque, Festus Avienus, etc.

(1) Rufus Festus Avienus : *Oræ maritime*, vers 429-433.

(2) Prichard : *Hist. nat. de l'homme*, trad. de Roulin, t. I, p. 348. Paris, 1843.

(3) De Quatrefages : *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1850, p. 4032, en note : *Bull. de la Soc. anthrop.*, t. II, p. 407, 1861.

(4) Duchenne de Boulogne : *Étude physiologique sur la courbure lombo-sacrée* : *Archives générales de médecine*, 6^e ser., t. VIII, p. 343, etc., 1806. — Lagneau : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 2^e sér., t. I, p. 633, etc., 1866.

(5) Broca : *la Race celtique ancienne et moderne, Arvernes et Armoriciens* : *Revue d'anthrop.*, t. II, p. 377-628.

(6) Sasse : *Revue d'anthrop.* (1873), t. III, p. 457, 341, etc., 1874.

Ce poète nous montre les Celtes repoussant les Ligures du voisinage des îles Œstrymniques (1), et Plutarque parle de la Celtique comme d'une contrée vaste et profonde s'étendant le long de la mer extérieure sous des climats septentrionaux (2). Enfin, l'origine vraisemblablement celtique des noms de *Morimarusa* et de *Cronium*, Κρόνιη, MOR-MARWSIS et CRONN, mer morte, mer gelée, indiqués par Philémon, Pline (3) et Denys le Périégète (4) comme étant portés par les mers du Nord; et ainsi que l'ont fait remarquer plusieurs observateurs, entre autres M. Vanderkindere (5), celle de divers autres noms latinisés comme *Noviomagus*, Nimègue (de MAGH plaine) *Lugdunum*, Leyde (de DUN et Luc'k, colline des marais), etc., etc., montrent aussi combien s'avancé vers le Nord l'aire géographique des langues celtiques. Mais ces Celtes, que les recherches statistiques de divers observateurs, entre autres de MM. Broca (6) et Guibert, de Saint-Brieuc (7) sur les habitants actuels de l'ancienne Celtique et en particulier de notre Bretagne où se parlent encore certains dialectes celtiques, tendent à nous montrer comme ayant eu une taille petite ou moyenne, des cheveux de couleur foncée, bruns ou châtain, d'après certains passages de Dion Cassius (8), de Pausanias (9) et d'Appien (10) paraîtraient avoir perdu leur nom ethnique de Celtes, Κελτοί, pour prendre celui des Gaëls ou Galates, Γαλάται, vraisemblablement leurs vainqueurs.

Ces Gaëls, qui imposèrent leur nom à tout notre pays *Gallia*, la Gaule, comme à bien d'autres contrées, mais paraissent avoir surtout occupé nos provinces maritimes du Nord et de l'Ouest, nous sont montrés par Diodore de Sicile comme ayant été d'abord entièrement distincts des Celtes. Le nom de Galates, selon cet historien, appartient aux peuples qui sont établis au delà de la Celtique, soit dans les contrées voisines de l'Océan, soit vers les monts Hercyniens (actuellement les montagnes du Hartz) (11). Ces Galates, que ce même auteur dit avoir été regardés comme des Kimmériens, plus tard appelés Cimbres, se seraient faits remarquer par leurs cheveux blancs dans l'enfance, blonds à l'âge adulte, par leur taille élevée dans les deux sexes, par leur peau blanche

(1) Festus Avienus : *Œra mar.*, vers 139 à 136.

(2) Plutarque : *Vie de Marius*, XI, texte et trad. lat. de Dœhner; coll. Didot.

(3) Pline : *Hist. nat.*, l. IV, cap. XXVII, p. 201.

(4) Denys le Périégète, vers 48, in-12, 1620, Mussipanti.

(5) Vanderkindere : *loc. cit.*, p. 43, etc.

(6) Broca : *Rech. sur l'Ethnologie de la France*, et nouvelles *Rech. sur l'anthr. de la France en général et de la Basse-Bretagne en particulier* (*Mém. de la Soc. d'anthrop.*, t. I, p. 1-58, et t. II, p. 147-209, etc.).

(7) Guibert : *Lecture sur l'anthr. des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1864. — *Ethnologie armoricaine* (*Mém. du Congrès celtique international de 1867*). Saint-Brieuc. — *Bulletin de la Soc. d'anthr.*, 2^e sér., t. II, p. 619-624.

(8) Dion Cassius : *Hist. romaine*, l. XXXIX, cap. XLIX, texte et trad. de Gros, t. III, 1851.

(9) Pausanias : *Attique*, ch. III, trad. de Clavier, p. 22, 1814.

(10) Appien : *de Rebus Hispaniensibus*, § 1, p. 34, éd. Didot.

(11) Diodore de Sicile : l. V, cap. XXXII, p. 273, texte et trad. lat. de Dindorf et Müller, coll. Didot.

et leur carnation molle. Ces caractères anthropologiques des Galates, signalés aussi par divers autres auteurs anciens, par Tite Live (1), Ammien Marcellin (2), etc., sont identiques à ceux assignés par Tacite aux habitants de la Germanie (3), qui d'ailleurs, selon Diodore, seraient eux-mêmes des Galates (4), et, suivant Strabon (5), ne différeraient de la nation gallique, *φύλου γαλλίκου*, ni sous le rapport physique, ni sous le rapport des institutions, les deux peuples reconnaissant une même origine.

Ces Gaëls, Galates, sembleraient donc avoir constitué une des plus anciennes, des plus occidentales immigrations des peuples cimbres de race germanique, dans notre pays; immigrations cimbriques dont, suivant Jac. Meyer, les anciens auteurs flamands paraîtraient avoir encore conservé le souvenir (6). Cependant, malgré quelques inductions chronologiques exposées par plusieurs historiens et ethnologistes, par Amédée Thierry (7), par M. Henry Martin (8), il semble fort difficile d'indiquer l'époque approximative de cette première immigration kymrique, comme aussi de celle des Belges. Toutefois, en voyant dans les sépultures pré-historiques certains crânes dolichocéphales se montrer principalement à partir de la période archéologique de la pierre polie, on est amené à se demander si ces premiers immigrants de race germanique ne remonteraient pas jusqu'à cette époque reculée. D'ailleurs, vu la proportion vraisemblablement peu considérable de ces premiers immigrants gaëls à la chevelure blonde, à la haute stature, leur influence anthropologique sur la population occupant antérieurement le pays dut être minime. Ainsi peut s'expliquer le grand nombre d'individus à la chevelure de couleur foncée dans le pays wallon au sud-ouest de la Belgique, comme dans le pays de Galles ou des Welsh à l'ouest de l'Angleterre, ou dans tout autre pays, qui, tout en conservant le nom de ces premiers conquérants gaëls, n'a pas, depuis cette époque reculée, été occupé, d'une manière durable, par d'autres immigrants de race germanique.

Quant aux Belges, qui ont donné leur nom à la partie de la Gaule depuis appelée Gaule Belgique, ils paraissent s'être avancés au moins jusqu'auprès de la Seine, *Sequana*, et de la Marne, *Matrona*, que César (9), Pline (10), Pomponius Mela (11) indiquent comme étant ses

(1) Tite Live : *Hist. rom.*, l. XXXVIII, cap. XVII-XXI, p. 50, texte et trad. de Dureau de Lamalle et Noël; voy. aussi l. XX, cap. xli et lv, etc.

(2) Ammien Marcellin : l. XV, cap. xii, p. 45, coll. Nisard.

(3) Tacite : *de Mor. Germ.*, IV.

(4) Diodore de Sicile : l. V, cap. xxv, p. 269.

(5) Strabon : l. IV, cap. iv, § 2, p. 163, coll. Didot.

(6) Jacob Meyer : *Flandriarum rerum*, tome X, fol. 4, in-12. Antverpiæ, 1531.

(7) Amédée Thierry : *Hist. des Gaulois, introduction*, p. 58 etc. du t. I, éd. de 1862.

(8) Henri Martin : *sur la Première émigration des Cimmériens (Bulletin de la Soc. d'anthr., p. 373, 1865)*.

(9) César : *de Bello Gallico*, l. I, cap. 1.

(10) Pline : *Hist. nat.*, l. IV, cap. xxxi, p. 17; Panckoucke, 1829.

(11) Pomponius Mela : *de Situ orbis*, l. III, cap. II.

limites au sud-ouest ; mais quelques-unes de leurs tribus se sont vraisemblablement portées bien à l'ouest de ces rivières, au moins jusqu'au-près de la Loire ; limite méridionale des Belges, selon Strabon, qui place les Venètes, *Veneti*, Οὐνέτοι, anciens habitants des environs de Vannes, au nombre des Belges voisins de l'Océan (1).

De nombreux peuples sont mentionnés par César (2), Strabon (3), Pline (4), Ptolémée (5) et autres auteurs, dans la portion de la Gaule Belgique qui correspond à la région septentrionale de la France, comprise entre la mer d'une part, les Ardennes et le plateau de la Champagne d'autre part. Du nord-est au sud-ouest habitaient les Ménapiens, *Menapii*, Μενάπιοι, les Nerviens, *Nervii*, Νερυίοι, Νερβίοι, les Morins, *Morini*, Μορινοί, les Oromansacs, *Oromansaci*, les Atrebatés, *Atrebatés*, Ἀτρεβάτιοι, Ατρεβάτιοι, les Veromanduens, *Veromandui*, Οὐερομάνδουες, les Remes, *Remi*, Ῥημοί, les Ambianiens, *Ambiani*, Ἀμβιανοί, les Bretons, *Britanni*, Βρετανοί, les Bellovacs, *Bellovaci*, Βελλοάκιοι, Βελλοάκιοι, les Suessions, *Suessiones*, Οὐέσσιονες, Σουεσσίωνες, les Sylvanectes, *Ulmnectes*, Σουδάνεκτοι, etc., etc.

Parmi ces peuples compris dans la région que Ptolémée dénomme Celto-Galatie-Belge, *Κελτογαλατία Βελγική*, comme pour rappeler leurs trois principaux éléments constitutifs à l'époque romaine, il est difficile de distinguer les peuplades immigrées des peuplades occupant antérieurement le pays, soumises ou refoulées. Toutefois, on peut remarquer que César, cantonnant son armée chez différents peuples de la Gaule-Belgique, chez les Trévires, chez les Éburons, chez les Nerviens, chez les Morins, dit qu'en outre il envoie son questeur Crassus et ses lieutenants Munatius Plancus et Trebonius dans le *Belgium* (6). Cette région distincte assez étendue pour nécessiter la présence de trois, voire même de quatre légions (7), comprenait le territoire des Bellovacs, environs de Beauvais, quartier général de Crassus (8), le territoire des Atrebatés dont *Nemetocenna*, Arras, fut en hiver la résidence de César (9), et vraisemblablement, comme le pense de la Morlière (10), Bucherius (11) et Wastelain (12), les territoires voisins ou intermédiaires des Ambianiens,

(1) Strabon : l. IV, cap. IV, § 1 et 3, p. 162-3, coll. Didot.

(2) César : l. II, cap. IV, etc.

(3) Strabon : l. IV, cap. III, § 4, 5 etc.

(4) Pline : l. IV, cap. XXXI, p. 203 du t. I, texte et trad. de Littré, éd. Dubochet.

(5) Cl. Ptolémée : *Géographie*, l. II, cap. VIII, p. 499, texte et trad. lat. de Wilberg, 1838, Essendix.

(6) César : *de Bell. Gall.*, l. V, XXIV.

(7) César : l. VIII, XXIII.

(8) César : l. V, XLVI.

(9) César : l. VIII, XLVI.

(10) Adrien de la Morlière : *les Antiquités, histoires et choses remarquables de la ville d'Amiens*, p. 44, 3^e éd. in-fol. 1642, Paris.

(11) Egidius Bucherius : *Belgium Romanum ecclesiasticum et civile*, cap. III, p. 7, in-fol. 1655.

(12) Charles Wastelain ; *Description de la Gaule belge*, sect. I, ch. III, p. 6-10, nouvelle édit. in-8, 1788, Bruxelles.

des Veromanduens, peut-être des Suessiones et des Sylvanectes, anciens habitants des environs d'Amiens, de Saint-Quentin, de Soissons et de Senlis. Or, évidemment ce *Belgium* ne devait son nom spécial qu'à la présence d'immigrants belges, de conquérants venus de Germanie, dont la réputation de bravoure s'était conservée jusqu'à l'époque de la conquête romaine, ainsi que César et Strabon semblent l'attester pour les Bellovacs en particulier (1).

Après de ces Ambianiens et de ces Bellovacs, Pline mentionne des Britanniens ou Bretons (2). Ce peuple, dont de nombreux auteurs, entre autre Sanson (3), Wastelain (4), MM. Louandre (5), Estancelin et Prarond (6) ont cherché à déterminer le territoire, qui vraisemblablement correspondait à une partie du Ponthieu, auprès ou au nord d'Abbeville et de Ruc, près de l'embouchure de l'Authie, *Altheia*, paraît également provenir de Germanie, car Denis le Périégète place les Βρεταννοῖ au nombre des Germains habitant les montagnes Hercyniennes, c'est-à-dire les montagnes du Hartz (7). D'après Juste Lipse, MM. Littré et le baron de Belloguet (8), les noms de *Bretansche-Heide*, de *Brettenberg*, de *Brittenburgo* portés par des bruyères ou landes marécageuses entre Coveerden et l'Ems, par une chaîne de collines près de Leer, en Ost-Frise, par un fort à l'embouchure du vieux Rhin, près de Cathwyk, indiqueraient les étapes suivies par ces *Britanni*. Fixés sur notre littoral, au nord de la Somme, ces émigrants de Germanie nous sont montrés, par Bède le Vénérable (9), quittant le rivage continental pour se rendre dans l'île antérieurement appelée Albion, Ἀλβίων, depuis Bretagne, plus tard Grande-Bretagne, pour la distinguer de la petite Bretagne, l'ancienne Armorique, devenue du IV^e au VIII^e siècle après J.-C. le refuge d'insulaires bretons chassés par les conquérants saxons, angles, danois, ainsi que le rappellent Wilhelm de Malmesbury (10), Gilda le Sage (11) et Ermold Nigell (12).

De même que les *Britanni* de la Gaule-Belgique, d'autres peuples ou portions de peuples quittèrent notre littoral pour aller se fixer en Albion. Ptolémée parle de Belges habitant au sud de cette île, ayant pour villes *Ischalis Ἰσχαλίς*, *Aquæ Calidæ Ὑδατα θερμὰ* et *Venta Belgarum Οὔεντα*,

(1) César : l. II, cap. IV ; — Strabon : l. IV, cap. IV, § 3, p. 163.

(2) Pline : l. IV, cap. XXXI, p. 203.

(3) Sanson : *Britannia ou Recherches de l'antiquité d'Abbeville*, 1633.

(4) Wastelain : l. C.

(5) F.-C. Louandre : *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, t. I, p. 5, etc., 2 vol. Abbeville.

(6) Em. Prarond : *Notices hist., topog. et archéol. sur l'arr. d'Abbeville*, t. II, p. 17, 2 vol. 1036.

(7) Denys le Périégète : vers 254-6 (*Geographi graeci minores*, God. Bernhard, 1828).

(8) Roget de Belloguet : *Ethnog. gaul.*, p. 251. 1864.

(9) Bède : *Ecclesiasticae historiae gentis Anglorum libri V* : l. I, cap. 1, p. 2. Antverpiæ, 1350.

(10) Wilhem monach. Malmesburiensis : *de Gestis Regum Anglorum l. V* : l. I, p. 2-3. 1601.

(11) Gilda Sapiens : *de Excidio et Conquestu Britannice epistola (Rerum Britannicarum Scriptores Vetusiores*, p. 120 XXV, in-fol. 1687).

(12) Ermold Nigell : *Carm. de rebus gestis Vit. Lud. pii l. III*, vers 11 et suiv. (*Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores* de dom Mart. Bouquet, t. VI, p. 38).

actuellement Ilchester, Bath et Winchester, dans les comtés de Somerset et de Southamthton (1). Les Atrebrates, peuple considérable de la Gaule-Belgique, ayant pour capitale *Nemetocenna*, actuellement Arras, avaient également envoyé au sud de la haute Tamise, la *Tamesis*, de nombreux émigrants, qui avaient pour ville principale *Caleva* (2). Des Manapiens, *Μανάπιοι*, des Chauques, *Καυχοι* (3), des Cimry (4), homonymes des *Menapii*, des *Chauci*, des *Cimbri* (5) habitant notre littoral et celui de la Germanie, ayant traversé la mer, ainsi que plus tard le firent les Saxons, les Danois, les Normands, étaient établis au sud-est de l'Irlande, et à l'ouest de la Grande-Bretagne. Aussi César remarquait-il que les côtes de cette dernière île étaient peuplées de Belges, qui y avaient conservé les noms des peuples continentaux dont ils provenaient (6).

Les Morins, que Pline (7), Virgile (8) et Pomponius Mela (9) signalent comme étant les plus éloignés des hommes, les plus éloignés des peuples des Gaules, considérées, par la plupart des auteurs anciens, comme s'étendant vers le nord jusqu'aux embouchures du Rhin, ces Morins vraisemblablement s'avançaient d'abord bien au delà de l'Aa, assez généralement regardée comme la limite septentrionale séparant les Morins des Ménapiens. Leur nom, vraisemblablement tiré du celtique *mor*, mer ou amas d'eau, mais ayant encore en flamand, dialecte germanique, la signification d'habitants des marais *mour einen* (10), est rappelé par la dénomination de moères, *moeren*, servant dans cette portion du littoral de plus en plus émergé, à désigner les étangs, lacs ou marais plus ou moins considérables, en particulier ceux situés loin au nord de l'Aa, auprès de Bergues et d'Hondschoote (11). De cette étymologie commune, à la fois celtique *mor* et germanique *mohr*, il n'est nullement permis d'inférer de quelle race étaient les Morins, regardés par beaucoup d'écrivains comme des Celtes (12), par quelques-uns comme des Germains (13). Quoique dans les pays situés ausud-ouest de l'Aa, M. Cour-

(1) Ptolémée : *Geogr.*, l. II, cap. II, p. 109, éd. de Wirlberg.

(2) Ptolémée : *l. c.*

(3) Ptolémée : *l. c.*, p. 103.

(4) *The Mycyrrian Archaeology of Wales*, t. II, p. 37, etc. London, 1804.

(5) Pline : l. IV, cap. xxviii, p. 202. — Tacite : *de Mor. Germ.*, xxxv et xxxvii.

(6) César : *de Bell. Gall.*, l. V, cap. xii,

(7) Pline : l. XIX § II, p. 712.

(8) Virgile : *Énéide*, fin du livre VIII.

(9) Pomponius Mela : *de Situ orbis*, l. III, cap. II, p. 347, coll. Nisard. — Voy. aussi saint Paulin : *Epist.* XXVIII. *ad Vitricium*, II, p. 248, *Opera*, 1622.

(10) Henry : *Essai hist., topog. et statist. sur l'arrond. de Boulogne-sur-Mer*, p. 8. Boulogne, 1840, in-4°. — Hennebert : *Histoire gén. de la province d'Artois*, t. I, p. 46. Lille, 1786, etc.

(11) Grille d'Angers : *Description du dép. du Nord*, p. 67, etc., 1823-30. Paris.

(12) Warukonig : *H st. de la Flandre*, trad. de l'allemand par Gheldorf, t. I, p. 116, 1833, Bruxelles. — P. Clément : *Hist. de la Flandre*, p. 13, etc., in-48, 1836, Lille, etc.

(13) Jean Berheims : *Hist. de la ville de Saint-Omer*, p. 4, 1843. Saint-Omer. — Derode : *Etat de la Flandre maritime av. le V^e siècle* (*Ann. du Comité flamand de France*, t. IV, p. 222, 1858-59), etc.

tois ait découvert quelques anciennes chartes flamandes (1), il semble probable que ces Morins étaient des Celtes. Leur capitale, d'après Ptolémée (2), était Théroouanne, *Tervanna*, *Τερουάννα*, grande ville anciennement, petite actuellement, située sur la haute Lys, dans le département du Pas-de-Calais (3). Strabon dit que les Morins possédaient le *Portus Ictius*, *Ἰκτιον* (4), où César réunit sa flotte pour se rendre en Bretagne (5). Ce port était-il Wissant, auprès du cap Gris-Nez, ou plus près de Watten, *Promontorium Itium*, *Ἰτιον ἄκρον* (6) était-il *Sithiu*, actuellement Saint-Omer, anciennement au fond d'un large estuaire, maintenant sur l'Aa, loin de la mer (7) ? *Gessoriacum*, plus tard *Bononia*, actuellement Boulogne, était aussi un des ports des Morins. Ptolémée (8), Pomponius Mela (9), Pline, le disent positivement, quoique ce dernier semble l'attribuer également aux Oromansacs, *Oromansaci* (10), petite tribu sans doute de race celtique, comme les Morins eux-mêmes, comme les Meldes, *Meldæ*, autre petite peuplade dont d'Anville et M. Lefils (11) pensent retrouver la demeure dans le *Meldfeldt* ou *Maldeg-Hem-Velt* canton des environs de Bruges, dont J. Malbrancq (12), M. V. Derode (13) et bien d'autres auteurs paraissent reconnaître la résidence vers la Lys, sur les bords de la Melde ou Meldick, affluent de l'Aa, au-dessus de Saint-Omer. Chez ces Meldes, anciens habitants d'une région jusqu'où s'étendent encore les marécages, derniers vestiges des eaux profondes, *Altus Pontus*, existant anciennement autour de Sithiu, César aurait fait construire, pour ses expéditions de Bretagne, des navires (14) qu'il n'aurait pu faire venir qu'avec grande difficulté de chez les *Meldæ*, habitant sur les bords de la *Matrona*, la Marne, dans les environs de Meaux.

(1) Courtois : *Communauté d'origine et de langage entre les habitants de l'ancienne Morinie flamingante et wallonne (Annales du Com. flamand de France, t. IV, p. 390, etc., 1858-59).*

(2) C. Ptolémée : *Geogr.*, t. II, cap. VIII, p. 141, éd. de Wilberg.

(3) Sur Théroouanne, voy. Piers : *Hist. de la ville de Théroouanne*, 1833, Saint-Omer. — Alb. Légrand : *Rech. hist. sur l'origine de Théroouanne (Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie, t. V, p. 63, 1830-40), etc.*

(4) Strabon : l. IV, cap. VI, § 2.

(5) César : *de Bell. Gall.*, l. IV, XXI, et l. V, cap. V.

(6) Ptolémée : l. II, cap. VIII, p. 439.

(7) Florentin Lefils : *Rech. sur la configuration de la côte de la Morinie*, p. 19-166, Paris, 1859. — Henry : *Essai hist. sur Boulogne*, p. 43. — Derode : *Hist. de Lille*, t. I, p. 29, 1848.

— Piers : *Hist. de la ville de Bergues*, p. 430, 1833. — Larozière : *Etude sur le Sinus Itius (Ann. du Com. flamand, t. X, p. 249, etc., 1868-69).* — Deverit : *Essai sur l'hist. gén. de Picardie*, t. I, p. 73, ch. VII, 2 vol., Abbeville, 1770. — Théoph. Barbier : *Guerre des Gaules*, de César, l. V, cap. II, note, p. 148, 1825, etc.

(8) Ptolémée : l. II, cap. VIII, p. 440.

(9) Pomponius Mela : *de Situ orbis*, l. III, cap. II, p. 647, coll. Nisard.

(10) Pline : l. IV, cap. XXX et XXXI, p. 202-203.

(11) Flor. Lefils : *Rech. sur la config. de la côte de la Morinie*, p. 57, Paris, 1859.

(12) J. Malbrancq : *de Morinis*, t. I, cap. IV, p. 12, et cap. XVIII, p. 81, 1639.

(13) Victor Derode : *Hist. de Lille*, t. I, p. 29, 1848. — Voy. aussi Lefebvre : *Hist. gén. et p. de la ville de Calais*, t. I, ch. I, p. 7-8, Paris, 1766. — Hennebert : *Hist. de la province d'Artois*, t. I, p. 29, 1786. — Jean Derheims : *Hist. de Saint-Omer*, p. 49, 1843. — Aimé Courtois : *Dict. géograph. de l'arrond. de Saint-Omer av. 1789 (Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie, t. XIII, p. 446, 1846-49.)*

(14) César : *de Bell. Gall.*, l. V, cap. V.

Peut-être doit-on voir, dans ces trois demeures des Meldes, dans la Flandre-Belge, dans notre Flandre et près de la Marne, les trois étapes où les débris d'un même peuple repoussé par des immigrants venus d'outre-Rhin. En effet, plusieurs peuples, d'origine germanique, entre autres les Nerviens et les Ménapiens, sont signalés par les historiens anciens comme s'étant avancés dans une région, qui paraîtrait avoir été antérieurement occupée par les Meldes et les Morins.

Les Nerviens, nous disent Strabon (1) et Tacite (2), étaient fiers de leur origine germanique. Selon Appien (3), ils descendaient des Cimbres et des Teutons, origine cimbrique que Dion Cassius assigne également à leurs voisins, les Aduatiques, anciens habitants du pays de Namur (4). Ces Nerviens, dont le territoire paraît avoir répondu approximativement au Hainaut belge actuel et à notre Cambrésis, ces conquérants de race germanique avaient vraisemblablement soumis des peuplades de race celtique occupant antérieurement le pays. On est disposé à l'admettre, lorsqu'on voit César (5) dire que les Nerviens avaient sous leur dépendance des Grudiens, des Levaques, des Pleumoxiens, des Geiduniens et des Centrons, dernière peuplade dont une partie paraît avoir préféré à la domination étrangère une émigration vers le Midi, jusque dans les Alpes, où Strabon (6), Pline (7) et César lui-même (8) nous montrent des Centrons habitant la Tarentaise actuelle, non loin des Caturiges, des Vérages, des Nantuates, etc. La présence de nombreuses peuplades celtiques dans la région de la Gaule-Belgique occupée par les Nerviens de race germanique, autorise à penser que lorsque ces Nerviens, à la suite de leur première guerre avec César, se trouvèrent réduits de soixante mille à cinq cents combattants (9), l'élément celtique antérieur dut notablement prédominer dans la population. Selon Raepsaet (10), actuellement le complet abandon de tout dialecte germanique, dans la région anciennement habitée par ces Nerviens, tiendrait à cette destruction des immigrants germains et au repeuplement de leur territoire par les peuplades d'autre race.

Suivant Ptolémée (11), et d'après l'Itinéraire d'Antonin (12), la capitale

(1) Strabon : l. IV, cap. III, § 4, p. 161.

(2) Tacite : *de Mor. Germ.*, XXVIII.

(3) Appien : *de Rebus Gallicis*, l. IV, cap. I, § IV.

(4) Dion Cassius : *Hist. romaine*, l. XXXIX, § 4, texte et trad. de Gros, t. IV, p. 44.

(5) César : *de Bell. Gall.*, l. V, cap. XXXIX.

(6) Strabon : l. IV, ch. VI, § 6.

(7) Pline : l. III, ch. XXIV.

(8) César : l. I, cap. X.

(9) César : l. II, cap. XXVIII.

(10) Raepsaet : *Supplément à l'analyse historique et critique de l'origine et des progrès des droits des Belges et des Gaulois : réponse à M. Meyer*, à la fin du vol., p. 4, etc. Gand, 1826.

(11) Ptolémée : l. II, cap. VIII, p. 441.

(12) *Anonimi Augusti Itinerarium*, cap. III, p. 112, et cap. V, p. 114, *Recueil des Itinéraires anciens du marquis de Fortia d'Urbain*. Paris, 1815.

des Nerviens paraît avoir été *Bagacum*, Βάγακον, actuellement Bavai, dans le département du Nord (1). *Camaracum*, actuellement Cambrai, paraît avoir été également une de leurs villes principales, ainsi que *Fanum Martis* (temple de Mars), vraisemblablement Famars, petit village à l'ouest de Bavai et au sud de Valenciennes. D'après la Notice des dignités de l'empire d'Occident (2), on serait porté à penser que les Nerviens se seraient avancés plus vers le nord, dans une vaste région faisant suite au littoral armoricain.

Les Ménapiens, que Strabon dit habiter de chaque côté des embouchures du Rhin, dans des marais et des bois peu élevés (3), après avoir d'abord repoussé de leur territoire transrhénan les Usipètes et les Tenchtères, eux-mêmes chassés de leur pays par les Suèves, furent vaincus et refoulés par ces immigrants, qui, non-seulement s'emparèrent de ce territoire d'outre-Rhin, mais s'établirent aussi dans leurs possessions cis-rhénanes, ainsi que l'indique César (4). Par suite de cette invasion, les Ménapiens paraissent eux-mêmes avoir été refoulés sur le territoire des Morins jusqu'à l'Aa, généralement regardée comme la limite séparative de ces deux peuples, et semblent avoir occupé, selon MM. de Baecker et Derode (5), une partie des côtes vraisemblablement peu habitées auparavant par suite de leur état marécageux et de leur émergence incomplète. Cette occupation par les Ménapiens d'une partie de l'ancien pays des Morins, indiquée par plusieurs historiens, entre autres M. V. Derode (6), cette stratification ethnique dans une même région répondant approximativement à la Flandre occidentale belge et à la partie septentrionale de notre département du Nord, explique comment certaines villes furent successivement attribuées à ces deux peuples, et plus particulièrement aux Ménapiens immigrés, ainsi que M. Schayer l'a montré pour une ville de notre Flandre flamingante, pour Cassel (7), tour à tour appelé *Castellum Morinorum*, puis *Castellum Menapiorum*, dans l'Itinéraire d'Antonin, dans les Tables de Peutinger (8), et dans la Géographie de Ptolémée (9).

(1) Isid. Lebeau et Michaux : *Bavay, notice hist. sur cette ancienne capitale des Nerviens*. Avesnes, 1859.

(2) *Notitia dignitatum et administrationum omnium*, cap. I, p. 5, cap. XXXVI, § 4, p. 106, et cap. XL, p. 120.

(3) Strabon : I. IN, cap. III, § 4, 164.

(4) César : *de Bell. Gall.*, I. IV, cap. IV.

(5) L. de Baecker : *la Flandre maritime avant et pendant la domination romaine (Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie, t. IX, p. 443, 1831-51.)* — Derode : *Etat de la Flandre maritime av. le Ve siècle (Ann. du Com. flam., t. IV, p. 208, 1858-59)*.

(6) Victor Derode : *les Ancêtres des Flamands de France (Ann. du Com. flam., t. VIII, § 4, p. 34, etc., 1864-65.)* — Voy. aussi Hernand : *Notice hist. sur Watten (Ann. du Com. flam., t. IV, p. 60, etc., 1837-38)*.

(7) Schayeres : *Mém. sur le Castellum Morinorum (Mém. de la Soc. des antiq. de la Morinie, t. II, p. 109, etc., 1834)*.

(8) *Antonin. Itin.*, c. III, et *Tabula Peutinger*, LXIX, LXXIV, etc. (*Recueil des itinéraires anciens du marquis de Fortia d'Urbain*, p. 112, 228, 230).

(9) Ptolémée : I. II, cap. VIII, p. 141.

Sans insister sur tous les immigrants, Cimbres, Rutènes ou Russes, Suèves, Frisons, Bataves, Francs, Vandales, Goths, Saxons, Huns, Scythes, Danois, qui, selon Jacob Meyer (1), seraient venus à diverses époques habiter les Flandres, il importe de rappeler quelques minimes données ethnologiques relatives à quelques-uns de ces peuples. Les Cimbres, qui paraissent anciennement s'être étendus ou s'être disséminés de la Chersonèse Cimbrique, actuellement le Jutland, au pays des Nerviens, d'origine cimbrique selon Appien (2), auraient occupé notre littoral, où, jusqu'à l'époque mérovingienne, certains chefs portaient encore le titre de *Ruthenorum Cimbrorumque dux*, ainsi que l'indiquent J. Meyer et Malbrancq (3).

Les Ruthènes ou Russes, comme les désigne J. Meyer, mentionnés dans les *Prologia* du *Carthularium Sithiense*, paraissent avoir très-anciennement habité, suivant Malbrancq, une partie du littoral *Ruthenicum Littus*, encore appelé *Ruthen* par les pêcheurs flamands, compris entre Calais et Dunkerque, correspondant à la terre de Merck ou Bas-Calais selon M. Am. Courtois (4). Quels étaient leurs liens de parenté avec les habitants de certains pays de Ruthen, de Ruthénie, qui auraient été situés au nord de l'Écosse, au sud-est de l'Angleterre (5), avec les Ruthènes, *Ruteni*, anciens habitants du Rouergue, et avec les Ruthènes ou Petits-Russes du bassin du Dniester au sud-ouest de la Russie, en Galicie etc. ? Sans prétendre trancher cette question ethnogénique fort obscure, on peut remarquer que si sur notre littoral les Ruthènes étaient voisins des Cimbres, pareillement les Ruthènes des rives du Dniester habitent encore un pays anciennement parcouru par les Cimmériens, ancêtres des Cimbres, dans leur migration de la Crimée et du littoral du Pont-Euxin, actuellement la mer Noire, vers le nord-ouest de la Germanie et le littoral de la mer du Nord (6). D'ailleurs Alex. Guagnin en parlant des *Ruteni sive Russi*, de langue slave, observe qu'ils ont envoyé des colonies des bords du Pont-Euxin jusque sur ceux de la mer Germanique (7).

De ces Ruthènes ou Russes devraient sans doute être rapprochés les Scythes dont le souvenir semble s'être conservé dans une partie de la Flandre occidentale belge. Quelques-unes des peuplades de ces Scythes

(1) Jac. Meyer *Balioani Flandricarum rerum* t. X, fol. 4. Antverpiæ, in-42, 1534.

(2) Appien : *de Rebus Gallicis*, l. IV, cap. I, § IV.

(3) J. Meyer, *l. c.* — J. Malbrancq : *l. c.*, t. I, p. 174, etc.

(4) A. Courtois : *Sur l'origine du mot Ruthen* (*Ann. du Comité flamand*, t. VI, p. 387 etc. 1864-2). — Voy. aussi : Malbrancq : *l. c.* t. I, cap IV, p. 11, 174. — Derode : *Hist. de Lille*, t. I, p. 43 ; et *les Ancêtres des Flamands* (*Ann. du Com. flam.* t. VIII, ch. III, p. 25 etc., 1864-5).

(5) Lefèvre : *Histoire générale et particulière de Calais et du Calaisis*, t. I, p. 7-8. 2 vol. 1766. — A. Courtois : *l. c.* etc.

(6) Sur les Cimmériens et les Cimbres, voy. Hérodote, l. IV, cap. XII. — Strabon : l. VII, cap. II, s. 2 p. 244. — Plutarque : *Marius*, XI. — Diodore de Sicile, l. V, cap. XXVIII, etc.

(7) Alex. Guagnin : *Sauromatta Europæa*, p. 246, etc. (*Respublicæ Poloniæ, Lituaniæ, Prussiar, Livoniæ*, etc., Elzevir. Lugd. Batav., 1627.)

qu'Hérodote montre chassant les Cimmériens des régions situées auprès du Bosphore cimmérien, actuellement le détroit de Zabache ou d'Énikalé, auraient-elles suivi quelques tribus de Cimmériens dans leurs migrations vers le nord-ouest? Suivant certain passage des Actes de saint Arnoult, cité par Meyer, rappelé par M. Delepierre (1), les habitants de Ghisteltes, près de Bruges, auraient été de race scythique. D'ailleurs des Scythes naviguaient sur les mers du Nord, car, selon Bède le Vénérable, les Pictes d'Écosse seraient venus de la Scythie (2). Sous le rapport anthropologique, ces peuplades scythiques devraient-elles être assimilées aux Slaves, ou bien aux Finnois, ainsi que le pense M. Vanderkindere (3)?

A l'est et au sud de la région du littoral anciennement occupée par les Scythes, Bauduin (4), Varnkœnig et M. Derode (5) mentionnent la présence de Vandales, qui, en 411, commandés par Croscus au Carocq, auraient imposé leur nom de Vandt ou Wandt à tout le pays où s'élèvent Gand, Alost, Audenærde, ainsi qu'à Pont-à-Wendin et à Vendeville, anciennement *Vandalorum villa*, petite localité près de Templemars dans l'arrondissement de Lille. Or les Vandales, de race gothe, γετιμά ἔθνη, suivant Procope; de race slave, selon Martin Cromer et Guagnin (6), nous sont dépeints par l'historien byzantin comme ayant la peau blanche, les cheveux blonds, une belle prestance, comme étant de haute stature (7).

Dans une région voisine, auprès de Bruges et de Courtrai, on a également pensé retrouver une colonie de Suèves, anciens habitants de la Souabe. Leur nom se serait encore conservé dans les dénominations locales de *Sueveghem Suevezeele*, etc., habitation, limite des Suèves (8). Certains ethnographes, avec Gill. Boucher (9), ont supposé que l'arrivée de ces Suèves remonterait vers l'an 14 après J. C., sous le règne d'Auguste, lorsqu'à la suite de ses victoires en Germanie, Tibère, selon Suétone, fit conduire quarante mille Germains, Suèves et Sicambres, dans les Gaules, non loin du Rhin (10). Suivant Varnkœnig, au VII^e siècle saint Éloi trouvait encore des Suèves dans cette région. Mais, selon MM. Lubach

(1) Octave Delepierre : *Traditions et légendes de l'ancienne histoire des Flandres*, p. 189, Lille, 1834.

(2) Beda : *Ecclesiastica Historia gentis Anglorum*, l. I, cap. I, p. 2, 1560.

(3) L. Vanderkindere, Recherches sur l'Éthnologie de la Belgique, p. 56, Bruxelles, 1872.

(4) François Bauduin, né en 1520 : *Chronique d'Arthois*, p. 20, Arras, 1856.

(5) Varnkœnig : *Hist. de Flandre*, t. I, p. 120, trad. du Gehldolf. — Derode : *Hist. de Lille*, t. I, p. 41; et *Ann. du Com. flamand*, t. VI, p. 463, etc., 1861-2.

(6) Martin Cromer : *Polonia*, l. I, p. 37; et Alexandre Guagnin : *Sauromatia Europœa*, p. 241, (*Respublica Poloniae, Lituaniae, Prussiae, Livoniae*, etc. 1627, Elzevir, Lugd. Batav.)

(7) Procope : *de Bello Vandalico* : l. I, § 2, p. 312 du t. I, texte et trad. lat. de Niebuhr. Bonna, 1833.

(8) Varnkœnig : l. c. p. 118. — Derode : *les Ancêtres des Flamands de France* (*Ann. du Com. flamand*, t. VIII, p. 40, 1864-5.)

(9) Ægidius Bucherius : *Belgium Romanum*, p. 49, cap. xx, in fol. 1635.

(10) Suétone : *Auguste*, XXI, p. 48, et *Tibère*, XI, p. 324 du t. II du texte et trad. d'Ophellot de la Pause.

et Vanderkindere (1), ces prétendus Suèves des Flandres ne seraient pas venus du sud-ouest de la Germanie, mais auraient été des *Zeeuwen* ou Zélandais, habitants de la Zélande, d'un pays maritime.

Un autre peuple de la Germanie, voisin des Suèves et des Usipètes, celui des Cattes, *Catti*, anciens habitants de la Hesse, aurait également envoyé quelques émigrants dans notre Flandre, où les noms de Katsberg, de Kattsfliet, etc., indiqueraient encore les localités par'eux anciennement occupées entre Bailleul et Steenwoorde, ainsi qu'aux environs de Bourbourg (2).

Watten sur l'Aa passerait également pour une colonie de Bataves (3); Bataves que d'ailleurs Tacite dit n'être eux-mêmes qu'une portion de la nation des Cattes transrhénans, ayant franchi le Rhin pour venir s'établir dans l'île, alors inhabitée, formée, près de la mer, par les bras de ce fleuve (4).

Soit que toutes ces peuplades d'outre-Rhin, la plupart de race germanique, aient été confondues sous la dénomination de Saxons, assimilés, par Malbrancq (5), aux Cimbres, précédemment mentionnés, soit que d'autres immigrants soient venus se fixer sur notre littoral, directement de la Saxe, qui, d'ailleurs, à la fin de l'époque mérovingienne s'étendait à la plus grande partie du nord-ouest de la Germanie (6), voisine du Rhin et de la mer du Nord, bien avant cette époque, la Notice des dignités de l'empire romain d'occident semble mentionner la présence de Saxons à la partie la plus septentrionale de notre littoral, dès-lors appelé *Littus saxonicum* (7). Ce littoral saxon, qui suivant Malbrancq, Lefebvre (8), se terminait à l'ouest à la côte des Ruthènes, c'est-à-dire au pays de Merck, d'après M. Florentin Lefils aurait présenté au nord du golfe Ictius, ancien estuaire de l'Aa, de nombreuses fles dites îles saxonnes (9). Dans cette région l'émergence de terres antérieurement submergées permit vraisemblablement à de nouveaux immigrants de se fixer sur ce littoral. Quelques historiens, entre autres Warnkœnig (10), ont aussi été portés à penser que cette région, principalement entre Ypres et Saint-Omer, aurait reçu de nombreux immigrants lorsque vers l'année 804, Charlemagne, vainqueur des Saxons trans-

(1) Luback : *de Bewoners van Nederland*. — Vanderkindere : *Rech. sur l'Ethnol. de la Belg.* p. 34.

(2) Derode : *les Ancêtres des Flam.*, l. c. p. 65; et *État de la Flandre marit. av. le v^e siècle.* (*Ann. du Com. flamand*, t. VI, p. 213. note 1858-9), et *Hist. de Lille*, t. I, p. 40-3, 4848.

(3) Derode : *État de la Flandre maritime*, l. c., p. 215, note.

(4) Tacite : *Hist.*, l. IV, cap. XII, t. V, p. 22, texte et trad. de Dureau de Lamalle.

(5) Jac. Malbrancq : l. c., t. I, cap. IV, p. 41, 474.

(6) Houzé : *Atlas universel historique et géographique : France, carte VI.*

(7) *Notitia dignitatum et administrationum omnium*, cap. I, § 20, p. 4, et cap. XXXVI, § 4, p. 106, etc., éd. d'Edw. Bœcking, 1838-1853.

(8) Malbrancq : l. c., t. I, cap. IV, p. 41. — Lefebvre : *Hist. de Calais*, t. I, p. 7-8.

(9) Flor. Lefils : *Rech. sur la config. de la côte de la Morinie*, 11^e part., ch. IV, p. 462, etc. Paris, 1859.

(10) Warnkœnig : l. c., t. I, p. 420, etc.

albiens (d'outre-Elbe), en fit disséminer dix mille avec leurs femmes et leurs enfants dans les Gaules, ainsi que le rapporte Eginhard (1). A ces Saxons ou à des Flamands fugitifs sembleraient également devoir être rapportés, selon MM. Piers, Derode, Vallongue et Derheims, les Lyse-lards et Hobrighenarts ou Hautponnais des faubourgs et marais voisins de Saint-Omer, ainsi que les habitants du Hantay dans le département du Nord (2). D'ailleurs, avec M. Derode, on est assez généralement porté à regarder les Flamands, Vlaemings, comme ayant constitué les dernières immigrations germaniques, dites saxonnes (3). L'introduction de la langue flamande sur notre littoral remonterait au moins à l'époque où cette région reçut le nom de *Littus saxonicum*, les dialectes vlaëmsch ou flamand, franck, thiois, hollandais, frison et saxon paraissant avoir les plus grandes analogies, ainsi d'ailleurs que MM. L. Rodet (4), de Coussemaker (5) et quelques autres linguistes spéciaux semblent le reconnaître. Il faut d'ailleurs remarquer que bien avant les immigration saxonnes ou flamandes, vraisemblablement dès les temps préhistoriques, dès l'époque celtique ou pré-romaine, les nombreux immigrants transrhénaus Belges et Germains avaient dû notablement modifier le langage des habitans du nord-est de notre pays, ainsi que semble en témoigner César lorsqu'il dit que les habitants des trois grandes divisions de la Gaule, diffèrent entre eux par la langue, les institutions et les lois (6). Mais sous la domination romaine, l'introduction de la langue latine, et la formation de dialectes ou patois romans avaient dû faire disparaître plus ou moins incomplètement l'influence linguistique de ces immigrants d'outre-Rhin, dont le nombre s'accroissait par l'arrivée fréquente de colons, de letes, *laeti*, de prisonniers germains dans la région des Gaules voisine de ce fleuve.

Notre dialecte flamand, le PLAT-VLAËMSCH, comme le désigne M. de Coussemaker pour le distinguer du flamand belge et du hollandais, paraît avoir été anciennement parlé bien au sud-ouest de l'Aa et du Neufossé, ainsi que M. A. Courtois l'a démontré (7). Actuellement, d'a-

(1) Eginhard, *Opera ottonia : Vita Karoli imperatoris*, anno 804, cap. VII, p. 258, du texte, et trad. de Teulet, 1840.

(2) H. Piers : *Hist. des Flamands du Haut-Pont et de Lysel, Saint-Omer*, in-8, 1836. — Derode : *les Ancêtres des Flamands*. (*Ann. du Com. flamand*, t. VIII, p. 64.) — t. Derheims : *Hist. de la ville de Saint-Omer*, p. 88, 1843, Saint-Omer.

(3) V. Derode : *les Ancêtres des Flamands*, et *Brèves philologiques* (*Ann. du Com. flamand*, t. VIII, p. 60-9, etc., 1864-5, et t. V, p. 121, 1839-60.)

(4) Léon Rodet : *Remarques sur quelques dialectes parlés dans l'Europe occidentale*. (*Ann. du Com. flamand*, t. V, p. 274, etc., 1859-60.)

(5) De Coussemaker : *Délimitation du flamand et du français*; *Quelques recherches sur le dialecte flamand*; et le *Keure de Bergues*. (*Ann. du Com. flamand*, t. III, p. 394, etc., 1856-7; t. IV, p. 79, 1859; et t. V, p. 183, 1859-60, etc.)

(6) César : *de Bell. Gall.*, l. I, cap. I.

(7) A. Courtois : *Communauté d'origine et de langage entre les habitans de l'ancienne Morinie flaminguante et wallonne*. (*Ann. du Com. flamand*, t. IV, p. 390 etc. 1858-9); et *Ancien idiome audomarois*; *Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer*. (*Mém. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, t. XIII, 11^e partie, p. 63, 1864-9).

près les recherches de linguistique topographique de MM. de Coussemaker et Bocave (1), l'aire géographique du dialecte flamand en France est limitée dans le département du Pas-de-Calais à quelques faubourgs de Saint-Omer et à quelques communes, au Haut-Pont, au Lysel, à Clairmarais, à Ruminghem, et dans le département du Nord à l'arrondissement de Dunkerque, moins le canton de Graveline, et à l'arrondissement d'Hazebrouck, excepté dans la partie sud du côté de Merville; la langue française étant d'ailleurs de plus en plus usitée dans les villes et sur les confins occidentaux et méridionaux de cette Flandre flamingante.

A la suite des immigrants importateurs du dialecte teutonique appelé le vlaëmsch, il faut parler des Francks, dont la langue paraît avoir peu différé du Flamand. Sous la dénomination de Francks, dénomination appliquée non à un peuple en particulier, mais à une confédération transrhénane, fort mutable, de divers peuples germaniques (2), furent compris les Sicambres, les Saliens, les Chamaves et quelques autres tribus en partie immigrées dans les Gaules à l'époque romaine. Les Sicambres, dont le nom paraîtrait rappelé par le nom de la *Siega*, la Sieg, affluent au Rhin vers *Bonna* Bonn, sont mentionnés par Strabon comme ayant habité auprès des Cimbres au nord-est de la Germanie, entre l'Elbe et le Rhin (3). César les montre 53 ans avant Jésus-Christ, traversant le Rhin pour faire des incursions dévastatrices dans les régions limitrophes des Gaules, entre autres sur le territoire des Eburons, anciens habitants des environs de Liège (4). Selon Tacite et Suétone, ces Sicambres d'outre-Rhin vaincus par les Romains, sous le règne d'Auguste, auraient en grand nombre été transportés dans les Gaules (5). Quant aux Francks-Saliens, dont le nom aurait rappelé leur habitat sur les bords de l'*Isala*, actuellement l'Yssel, dans le Salland, Ammien Marcellin rappelle que longtemps avant que Julien l'Apostat fût César dans les Gaules, c'est-à-dire avant le milieu du IV^e siècle avant Jésus-Christ, ces Germains s'étaient fixés dans la Toxandrie (6), dont Tessen-der-Loo près de Hasselt, dans le Limbourg, conserve encore le nom; région que Wastelain dit s'appeler encore *Vranrûch*, le royaume des Francks (7). Des Chamaves, qui paraissent avoir habité près des Saliens au delà du Rhin, semblent également avoir immigré en deçà de ce fleuve, car Julien eut également à les combattre et à les soumettre (8).

(1) De Coussemaker et Bocave : *Délimitation du flamand*. (Ann. du Com. flam., t. III, p. 377, etc.

(2) Procope : *de Bello Vandalico*, t. 1, p. 319, Dindorf. Bonnæ, 1833.

(3) Strabon : l. VII, cap. II, § 4, p. 244, coll. Didot.

(4) César : *de Bello Gallico*, l. VI, cap. XXXV, etc.; et l. IV, cap. XVI.

(5) Tacite : *Annales*, l. XII, cap. XXXIX, p. 302-4. — Suétone : *Auguste*, XXVI, p. 48. — Voy. aussi Eutrope : *Breviarium rerum Romanarum*, l. VII, § 9, p. 552, coll. Nisard.

(6) Ammien Marcellin : l. XVII, cap. VIII.

(7) Charles Wastelain : *Descript. de la Gaule Belgique*, p. 27-33, etc.; nouv. éd. Bruxelles, 1788.

(8) Ammien Marcellin : l. XVII, cap. VIII.

Aussi saint Prosper d'Aquitaine (1) remarque-t-il que vers le milieu du siècle suivant, sous le patriciat d'Aëtius, la partie des Gaules voisine du Rhin était en possession des Francks. Clodion, *Hlodio*, un des chefs de ces Francks, ainsi que le rapporte Grégoire de Tours, Baldéric et Roricon (2), entra dans la forêt Charbonnière, s'empara de Tournai et de Cambrai et s'avança jusqu'à la Somme. Quoique battus par Aëtius et Majorien auprès du bourg d'*Hélène* (3), vraisemblablement Lens, près Béthune, dans le département du Pas-de-Calais, ces Francks ne tardèrent pas à s'emparer de plus en plus de la région septentrionale, puis de la totalité des Gaules. Mais, de même que la conquête de notre pays par les Romains, la conquête Franque, qui eut une grande importance au point de vue politique, dut avoir, sous le rapport anthropologique, une influence minime sur la population antérieure, relativement nombreuse. Aux immigrants germaniques en général, à ces Francks en particulier, ayant principalement occupé la région septentrionale de l'ancienne Gaule Belgique, on est amené à assigner les caractères anthropologiques que Tacite reconnaît aux Germains, regardés par lui comme formant une race spéciale, pure et homogène, caractérisée par des yeux bleus et farouches, par une chevelure rouge, par de grandes proportions et par un courage impétueux (4). D'ailleurs, Sidoine Apollinaire (5), Claudien (6) et maints autres auteurs, signalent la blonde chevelure des Sicambres, et en particulier de deux jeunes époux tombés aux mains des Romains à la suite d'une attaque imprévue. Dans la préface de la loi salique, les Francks sont dépeints comme nobles de maintien, sains de corps, blancs de teint, beaux de formes, audacieux, agiles, redoutables (7).

Si de ces faibles indications anthropologiques fournies par les auteurs anciens, on rapproche les documents ostéologiques relatifs aux époques mérovingienne et carlovingienne, de l'ensemble des ossements humains extraits des sépultures de ces époques, recueillis par MM. Danicourt, Vallois et Bertrand, à Eterpigny (8), par M. Hamy, à Marquise, dans le département du Pas-de-Calais (9), par M. Garrigou, près de Saint-

(1) Saint Prosper d'Aquitaine : *Opera omnia*, p. 743.

(2) Grégoire de Tours : *Historia Ecclesiastica Francorum*, l. II, cap. ix du texte et trad. de Guadet, 1836, Paris. — Baldéric : *Chronique d'Arras, et de Cambrai*, l. I, cap. III, p. 8-9; édit. de Le Glay, Paris, 1834. — Roricon : *Gesta Francorum*, t. III, p. 2, de dom Martin Bouquet *Rec. des hist. des Gaules*.

(3) Sidonius Apollinarius : *Panég. de Majorien*, vers 215, p. 315, éd. 1652, in-10, Parisiis.

(4) Tacite : *de Mor. Germ.*, IV.

(5) Sidoine Apollinaire : *Panég. Avit. August.*, vers 42-3, p. 331, et *Panég. Major.*, vers 220, p. 315, éd. 1652.

(6) Claudianus : *Lib. de quarto consulatu Honorii*. Lugd. Batav., 1665, ext. dans dom Martin Bouquet : *Rec. des hist. des Gaules*, t. I, p. 769.

(7) *Pactus legis salicæ* : *Prologus*, p. 122 du t. IV, de dom Martin Bouquet, l. c.

(8) Bertrand : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. VI, p. 396, 1863.

(9) Hamy : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 2^e série, t. II, p. 262, 1867.

Acheul, dans le département de la Somme (1), par MM. Broca et Bourgeois, à Champlieu et à Chelles, près de Pierrefonds, dans le département de l'Oise (2); par M. Prioux, à Pommiers, près de Soissons (3); par M. Bigorgne et par moi, à Chouy, près de Neuilly-Saint-Front, dans le département de l'Aisne (4), etc., il semble permis d'inférer que la plupart des immigrés germains étaient des dolichocéphales à face haute, à stature élevée, à ossature forte et longue.

En effet, quatre-vingt-un crânes de l'époque mérovingienne, provenant de ces immigrés ou d'habitants antérieurs, mesurés par M. Broca, offrent

un indice moyen de $\frac{76.36}{100.00}$ indice moyen de sous-dolichocéphalie (5).

D'ailleurs, les mésaticéphales ou sous-brachycéphales existant antérieurement dans ces contrées continuent à être largement représentés dans les sépultures de ces époques. Le crâne trouvé à Saconin près de Soissons est même remarquablement brachycéphale (6).

Il faut encore faire remarquer que, tout en assignant à la plupart des immigrants d'outre-Rhin les caractères de la race germanique septentrionale, grande, blonde et dolichocéphale, certains habitants de l'ancienne Germanie paraîtraient avoir notablement différé de ce type de haute stature. Tacite remarque que les Cattes, anciens habitants de la Hesse, différaient des autres Germains par des membres courts, par une plus grande force de résistance, par une plus grande vigueur d'âme, par plus d'intelligence et de finesse (7). L'immigration vers le littoral de la mer du Nord de Germains de taille peu élevée semble d'autant moins invraisemblable qu'actuellement encore dans les Flandres belges, où les Ménapiens paraissent s'être fixés, où le vlaëmsch, dialecte germanique, est encore usité, les habitants sont, en général, de petite taille, d'après les recherches statistiques de M. Vanderkindere (8).

Depuis la grande invasion franque, il n'est guère d'immigrations importantes à signaler dans nos provinces du nord-est. Depuis cette époque, des Danois, des Scandinaves, Northmans ou Normands vinrent fréquemment, de 842 à 925, dévaster et piller de nombreuses localités de notre littoral, mais ces redoutables pirates paraissent ne pas s'être fixés d'une manière durable dans la région qui répond actuellement à nos départe-

(1) Garrigou : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. IV, p. 206, 1863.

(2) Broca, Bourgeois : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. IV, p. 464, 510, 517, 586, et 2^e sér., t. III p. 59, 1863 et 1868.

(3) Prioux : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. VI, p. 395, 1865.

(4) Lagneau : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. VI, p. 496; 1865.

(5) Broca : *Classification et nomenclature crâniométrique, tableau des indices céphaliques*. (*Revue d'anthr.*, t. I, p. 423. 1872.)

(6) Cailland : *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 2^e sér., t. I, p. 280, 1866.

(7) Tacite : *de Mor. Germ.*, XXX.

(8) Vanderkindere : *Rech. sur l'ethn. de la Belgique*, p. 37, 44, etc., 1872.

ments du Nord et du Pas-de-Calais (1). D'ailleurs, au point de vue anthropologique, ces Normands sembleraient avoir peu différé des Francks, car, non-seulement les annales de Fuldès (2), ainsi que les vers d'Ërmold Nigell, s'accordent à signaler la beauté remarquable de leur visage, leur stature très-élevée, leur aspect imposant, leur agilité, mais ce poète paraît même les regarder comme étant de même race que les Francks (3).

Quant aux Espagnols, dont la domination sur la Flandre et l'Artois dura près d'un siècle et demi, du règne de Charles-Quint à la paix de Nimègue en 1678, malgré certaines influences sur les mœurs, les coutumes, les arts de nos habitants du Nord, leurs descendants y sont vraisemblablement trop disséminés au milieu de la population ambiante pour qu'il soit facile de les distinguer. Cependant certains noms de familles et aussi certains caractères anthropologiques, entre autres le teint basané, les cheveux noirs et bouclés de certains habitants, ainsi qu'on me le faisait remarquer, il y a quelques années, à Bruxelles, rappellent encore la présence d'immigrés espagnols, dont les descendants peuvent d'ailleurs être facilement confondus avec ceux des colons ibériens ou ligures de même race paraissant très-anciennement avoir occupé certains points de notre littoral septentrional.

De cet exposé ethnologique, il semble ressortir que dans le nord-est de notre pays peuplé par diverses races insuffisamment déterminées, depuis et peut-être avant l'âge archéologique de la pierre polie, deux races principales se sont incessamment croisées et constituent encore actuellement l'ensemble de notre population. L'une, la race celtique, caractérisée anthropologiquement par une tête plus ou moins globuleuse, sous-brachycéphale, par une face courte, ronde, par une chevelure de couleur brune, par une taille peu élevée, paraît anciennement avoir occupé la région septentrionale de notre territoire comme elle en occupe encore principalement et presque exclusivement le centre et le nord-ouest. L'autre race, la race germanique septentrionale, caractérisée anthropologiquement par une tête allongée, dolichocéphale, par une face haute, longue, par une chevelure rousse ou blonde, par des yeux bleus, par une peau remarquablement blanche, par une stature élevée, par une ossature volumineuse, paraît avoir eu des représentants dans notre pays au moins dès l'époque néolithique, et a formé principalement les peuples gaëls ou galates, belges, cimbres, germains, saxons, francks, successive-

(1) Alp. Paillard : *Histoire des invasions des Northmans dans la Morinie (Mém. de la Soc. des antiquaires de la Morinie, t. X, 1^{re} partie, p. 1-64, 1858)*. — Piers : *Hist. de la ville de Thérouanne* p. 17, etc.; Saint-Omer, 1833. — Dervode : *les Ancêtres des Flamands (Ann. du com. flamand)*, t. VIII, p. 30, etc.)

(2) *Annalium Fuldensium*, ann. 884. (Dom Bouquet : *Rec. des hist. des Gaules*, t. VIII, p. 44, 1632.)

(3) *Ermoldi Nigelli Carmina*, 43-47 (Dom Bouquet : *l. c.*, t. IV, p. 50-54).

ment immigrés dans notre région septentrionale en soumettant ou refoulant la population antérieure de race celtique.

Maintenant que depuis longtemps la coexistence prolongée et l'immixtion de ces deux principales races celtique et germanique, ont mêlé en toutes proportions leurs caractéristiques anthropologiques, les recherches statistiques de MM. Devot, Sistach, Boudin et Broca sur les exemptés du service militaire pour taille moindre de 1^m,56, et sur les recrues de plus de 1^m,732, permettent encore d'apprécier parfaitement l'influence anthropologique que les grands immigrés de race germanique ont eue sur la population antérieure, principalement de race celtique, à taille peu élevée. Tandis que dans nos départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, sur 1,000 jeunes gens examinés il n'y a que 36 à 45 exemptés pour défaut de taille, et sur 1,000 recrues il y a 109 à 139 jeunes hommes de haute stature. Contrairement dans certains de nos départements de l'ouest et du centre presque exclusivement peuplés d'habitants de race celtique, comme le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Puy-de-Dôme, la Corrèze, la Haute-Vienne, sur 1,000 conscrits, il y a de 107 à 174 exemptés pour défaut de taille, et sur 1,000 recrues il n'y a que 31 à 43 jeunes hommes de haute stature (1).

Plus étudiée, plus approfondie, notre ethnogénie nationale nous rendrait souvent compte de bien des faits restés jusqu'à ce jour sans explication. Dans notre Europe occidentale, la population de toute région d'une certaine étendue résulte du mélange en proportions inégales d'éléments ethniques plus ou moins nombreux. Cherchons donc à préciser leurs caractères anthropologiques différentiels, à déterminer leur répartition géographique, et à évaluer statistiquement la proportionnalité de leur mélange.

DISCUSSION.

M. DALLY demande quelle est l'origine du mot *flamand* et de quelle époque il date.

M. LAGNEAU : Ce mot remonte à l'époque mérovingienne, au commencement du cinquième siècle. On a prétendu qu'il était tiré du nom d'un chef mérovingien, mais il faut faire de grandes réserves à ce sujet. Selon certains auteurs il signifie « émigrés ». J'ai surtout insisté sur ce fait que les Flamands

(1) Devot : *Essai de statistique médicale sur les principales causes d'exemptions du service militaire, et recherches sur leur fréquence et leur distribution géographique en France*, thèse. Paris, 1855. — Sistach : *Études statistiques sur les infirmités et le défaut de taille considérés comme cause d'exemption du service militaire* (Recueil de méd. chir. et pharm. militaires, 3^e série, t. VI, p. 353, 1861). — Boudin : *Traité de géographie et de statist. médicales*, 1857; de *l'Accroissement de la taille et des conditions de l'aptitude militaire en France* (Mém. de la Soc. d'anthr., t. II, p. 224-259, 7 mai 1863, Paris, 1863). — Broca : *Recherches sur l'ethnologie de la France, et Nouvelles Recherches sur l'anthropologie de la France en général et de la basse Bretagne en particulier* (Mém. de la Soc. d'anthr., t. I, p. 4 à 56, 26 juillet 1859, et t. III, p. 147-240, 20 décembre 1866.)

paraissent être les derniers immigrants germaniques; le territoire qu'ils ont occupé répond assez exactement à celui des anciens Ménapiens.

M. HOVELACQUE : Dans la population lilloise blonde, à teint clair, — et qu'il faut distinguer des Flamands, — il est aisé de remarquer un certain nombre d'individus caractérisés par le développement de la région jugale et un maxillaire inférieur, sinon rétrograde, au moins très-peu proéminent. Ce double fait se constate d'une façon particulière chez les femmes. Au sujet du dernier de ces caractères, je n'oserais faire allusion au maxillaire de la Naulette.

M. DE QUATREFOGES : Ces observations me rappellent des remarques que j'ai déjà faites à Anvers; en me promenant sur le marché, j'ai rencontré un certain nombre de femmes dont le type se rapprochait des crânes de Furfooz. Cette observation fut communiquée au congrès géographique d'Anvers. J'assigne une double cause à la présence de ce type parmi les Flamands : 1° la persistance des types quaternaires qui joue, je crois, un très-grand rôle; 2° les traces, signalées par M. Lagneau, d'immigrations de Germains ayant des caractères particuliers, petite taille, cheveux bruns, etc. Il est probable que ces Germains bruns, ayant des caractères quaternaires, étaient les anciens habitants fuyant devant les envahisseurs Aryans blonds. L'observation de M. Hovelacque s'accorde avec cette doctrine fondamentale pour moi, de la persistance des types anciens. Cette doctrine sur laquelle on a particulièrement insisté dans notre pays pourrait être appelée la doctrine française.

M. VOGR : Dans les contrées germaniques il y a eu partout superposition de deux races, l'une grande et blonde, dolichocéphale, rappelant les Germains de Tacite, l'autre plus petite, brune, brachycéphale. Tantôt le premier type est le plus ancien, comme en Bohême, tantôt il est le plus récent, comme en Souabe où il est superposé à un type brachycéphale. Dans la Prusse orientale il y a eu émigration de dolichocéphales au milieu de brachycéphales. D'autre part il ne faut pas trop appuyer sur les crânes quaternaires; la provenance, par exemple, du crâne de Cannstadt est loin d'être démontrée.

M. DALLY demande s'il y a véritablement un type flamand et désirerait qu'on en précisât les caractères.

M. HOVELACQUE : M. Dally semble regarder comme peu justifié ce que j'ai dit d'un type flamand. J'en appelle à l'expérience et propose à M. Dally quelques pérégrinations à la recherche de ce type; il l'aura bientôt reconnu. On n'a guère que huit ou dix crânes flamands, à Bruxelles et dans un ou deux autres musées de Belgique. Ils ont été étudiés et ils diffèrent nettement soit des crânes wallons soit des crânes sous-brachycéphales néerlandais qui se trouvent en nombre dans la collection de M. Broca. Par malheur il est fort difficile de se procurer des crânes flamands. Les Flamands, pleins de préjugés religieux, ne laissent pas toucher à leurs ossuaires. En tous cas la race flamande se distingue, entre autres caractères pris sur le vivant, par sa taille moins élevée, en moyenne, que celles des Belges-Wallons, un teint plus mat, des traits beaucoup plus arrêtés, un développement bien moindre des parties molles, une chevelure généralement plus foncée.

M. LECOQ demande s'il y a une différence d'origine entre les Flamands et les Hollandais dont les langues sont si voisines.

M. LAGNEAU : M. Abel Hovelacque paraît penser que les Flamands et les Belges, les uns et les autres rapprochés par moi de la race germanique, diffèrent notablement par leurs caractères anthropologiques. Certains Flamands, et en particulier d'assez nombreux habitants de Lille, suivant notre collègue, présenteraient un grand développement des régions jugales, une disposition oblique du menton rentrant ou fuyant en arrière, caractères qui s'observeraient souvent avec une coloration plus ou moins blonde des cheveux. Je ferai remarquer que M. Vanderkindere paraît avoir reconnu statistiquement que les Flamands étaient généralement de petite taille et avaient les cheveux bruns (1); caractères bien différents de ceux remarqués par M. Hovelacque, mais d'ailleurs bien plus différents encore de ceux du véritable type germanique, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la peau blanche, à la haute stature et aux membres volumineux. La présence dans les Flandres de nombreux habitants de petite taille, à la chevelure de couleur foncée me paraît pouvoir s'expliquer de deux manières. D'une part, par la présence en cette région d'une population celtique, brune, petite et brachycéphale, antérieure aux immigrations de peuplades d'outre-Rhin. D'autre part par des immigrants d'outre-Rhin n'appartenant pas à la véritable race germanique. En effet, ainsi que je l'ai fait remarquer au congrès de Bruxelles en 1872, l'ancienne Germanie est loin d'avoir été peuplée uniquement par la grande race blonde, à peau blanche et à membres volumineux qui nous a été décrite par la plupart des auteurs anciens. Tacite indique lui-même que les Cattes, anciens habitants de la Hesse, avaient des membres courts, *stricti artus*, et offraient une plus grande force de résistance que les autres Germains (2) généralement regardés comme n'étant redoutables qu'au premier choc, et ne supportant nullement la chaleur. Or, de ces Cattes, également suivant Tacite, seraient descendus les Bataves qui étaient venus occuper les îles comprises entre les embouchures du Rhin (3). De ces Cattes et Bataves plusieurs peuplades paraîtraient s'être portées dans la région plus tard appelée les Flandres.

Notre collègue M. Dally demande à quelle époque remontent les dénominations de Flamands et de Flandres, et remarque que le type flamand reste bien mal déterminé.

Les dénominations de Flamands et de Flandres paraissent remonter vers l'époque mérovingienne. Divers auteurs, entre autres Meyer (4) et Jac. Malbrancq (5) rapportent que Chlodion ayant vaincu Goldner, chef des Ruthènes et des Cimbres habitant notre littoral septentrional, fit épouser sa fille Théodora à Flandbert, neveu de sa sœur Blesinde, et que du nom de Flandbert le pays prit le nom de Flandres, et conséquemment que les Ruthènes et les Cimbres, mêlés de quelques Francks, prirent celui de Flamands. Cette étymologie me paraît peu acceptable; des peuples vaincus sont fréquemment amenés à prendre, par le fait même de la conquête, le nom d'un peuple vainqueur,

(1) Vanderkindere : *Recherches sur l'Ethnologie de la Belgique*, p. 43 et suivantes : Bruxelles 1872.

(2) Tacite : *de Mor. Germ.*, xxx.

(3) Tacite : *Hist.*, l. IV, cap. XII.

(4) Jacob Meyer : *Flandricarum rerum*, tom. X, fol. 4, *anticopiz*, 1534, in-42.

(5) Jacob Malbrancq : *de Morinis*, t. I, p. 174, 1639, 3 vol. in-4°.

mais rarement le nom d'un chef. Aussi me suis-je borné à admettre que les Flamands, Fledmens, Vlaëmins, étaient les derniers immigrants venus, dans cette région, de la Germanie ou de la Saxe, s'étendant alors jusqu'auprès du Rhin. Peut-être les linguistes expliqueraient-ils mieux que les historiens l'origine du nom de Vlaëmins. Et, en effet, selon notre collègue M. Abel Hovelacque, cette dénomination paraîtrait signifier *émigrants*, signification très-justement applicable aux peuplades transrhénanes établies dans les Flandres.

Quoique ces dénominations de Flandres et de Flamands ne paraissent nullement remonter jusqu'au premier temps de la domination romaine, il semble que le territoire des Flandres flamingantes corresponde, d'une manière plus ou moins approximative, à la région envahie par les Ménapiens que César nous dit avoir été chassés de leur territoire par les Usipètes et les Tenchères (1).

Je reconnais avec M. Dally que le type flamand reste bien mal déterminé sous le rapport des caractères anthropologiques. Aussi je fais appel aux observateurs du département du Nord et de la Flandre Belge pour mieux préciser ces caractères. De mes différents voyages en Belgique et en Hollande, il m'est resté l'impression qu'un des types, d'ailleurs assez souvent représenté par les peintres, serait blond ou châtain clair, aurait la peau remarquablement blanche, fraîche, principalement chez la jeune femme, les yeux plus ou moins bleus, le nez arrondi, lobuleux, et présenterait des parties molles abondantes, dissimulant toutes les saillies osseuses, et rendant les traits du visage peu accusés. Mais ce type est-il commun dans les Flandres ? Doit-il être regardé comme prédominant ? Non. A Bruges, comme à Lille, il me semble que les cheveux châtain ou bruns sont communs, et que la peau est souvent blanche, mais sans être très-colorée.

Le type que M. de Quatrefages a remarqué sur certains points de la Belgique, me rappelle quelques individus que M. Vanderkindere aurait également observés particulièrement près de Bouvines. Ce type peu répandu se ferait remarquer par une taille très-petite, une peau bistre, des cheveux et des yeux très-noirs (2).

Quoique dans mon étude ethnogénique de notre population des départements du Nord, la plupart des documents paraissent se rapporter à deux races principales, ainsi que MM. Carl Vogt et de Quatrefages, je crois que, dans notre Europe occidentale, les peuples sont considérablement mêlés par migrations en directions diverses et à différentes époques. Au congrès de Bruxelles, en 1872, et depuis, j'ai insisté pour montrer que dans l'Allemagne actuelle, où Tacite et maints autres auteurs nous signalaient anciennement une race de grande stature, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, aux membres volumineux, se trouvent également de nombreux habitants de taille moins élevée, aux cheveux bruns. J'ai rappelé alors que M. Mayer de Berlin, qui, dans ses recherches sur l'âge auquel se manifeste la première menstruation chez les jeunes filles de l'Allemagne centrale et septentrionale, a eu le soin de noter

(1) César : *De Bello Gallico*, pl. IV, cap. 1-xix.

(2) Vanderkindere : l. I, p. 53.

leur taille et la couleur de leurs cheveux, met à même de reconnaître que la proportion des brunes est considérable (1).

M. Carl Vogt en signalant la stratification de plusieurs races en Bohême, me rappelle que dans ce pays l'histoire nous a conservé le souvenir de plusieurs peuples l'ayant successivement habité. Tacite et Strabon nous montrent les Boïes, homonymes de ceux des bords de l'Allier, et des environs de la Teste-de-Buch, allant des Gaules se fixer dans la région depuis appelée Bohême *Boisemum* (2). Plus tard, ces Boïes furent chassés ou vaincus par les Marcomans, ainsi que l'indique Tacite (3). Les Boïes, sortis des Gaules, les Marcomans vraisemblablement de race Germanique occupèrent donc cette contrée bien avant les Tschèques, de race Slave.

M. Lecoq me demande si, entre les Hollandais et les Flamands, il y a pour la conformation céphalique les mêmes analogies existant entre leurs langues. Les rapports linguistiques sont incontestables et incontestés. Quant à la conformation céphalique, de même que dans les Flandres flamingantes il paraît y avoir des types humains multiples, de même, suivant M. Lubach (4), des types très-différents existeraient en Hollande, soit à l'état de mélange, soit séparément à un état de pureté relative, ainsi que sembleraient l'indiquer certains crânes brachycéphales, assez uniformes, étudiés par MM. Sasse de Zaandam, et Assézat (5).

M. PRUNIÈRES : Quelques mots au sujet de la persistance jusqu'à nos jours, des races de l'époque quaternaire. J'ai exposé l'an dernier, à Lyon, que sur les *causses* lozériens, dans la contrée de la Lozère que j'ai appelée la « région des dolmens », on trouvait, surtout dans les communes où ces monuments sont très-nombreux, une population actuelle dont les crânes sont souvent semblables à ceux que l'on retire des dolmens avoisinants. Or la plupart de ces derniers ressemblent fort à ceux de la caverne de l'Homme-Mort, ressemblant eux-mêmes à ceux de Cro-Magnon. Cette population actuelle dolichocéphale de nos *causses* a généralement les cheveux foncés et les yeux noirs.

M. DE QUATREFAGES : Il faut absolument distinguer les deux termes « population » et « race » ; ainsi, dans la population flamande, on trouve deux races distinctes. Quant aux doutes élevés par M. Vogt sur le crâne de Cannstadt, je ne suis pas édifié sur leur valeur. Du reste un fait subsiste, c'est que ce crâne appartient bien décidément au type du Neanderthal et par conséquent doit être considéré comme étant de la même race.

M. PRUNIÈRES : La race dolichocéphale de nos *causses* n'est pas caractérisée seulement par les crânes, mais aussi par les os longs, ainsi que j'en fournirai la preuve à la prochaine séance. Il semble que la race de Cro-Magnon se soit ici perpétuée avec tous ses caractères ; la cannelure des péronés, notamment, est tout aussi remarquable.

(1) Louis Mayer : *Exposé statistique de la menstruation dans l'Allemagne septentrionale et centrale* (Congrès médical international de Paris en 1867, p. 212, 1868).

(2) Tacite : *de Mor. Germ.*, XXVIII. — Strabon, l. VII, cap. II, § 2, p. 244, col. Didot.

(3) Tacite : *de Mor. Germ.*, XLII.

(4) Lubach : *les Habitants de la Néerlande* ; extrait dans *Bull. de la Soc. d'anthropol.*, t. IV, p. 481-497, 1863.

(5) Sasse : *Sur la forme crânienne des Néerlandais* (*Revue d'anthropologie* de M. Broca, t. III, p. 437 et 344-5, 1874.)

M. GIRARD DE RIALLE : Je profite d'une phrase de M. de Quatrefages concernant des Aryas blonds pour faire une remarque qui me semble opportune. On n'a aucun motif scientifique d'affirmer que les vrais Aryas fussent blonds. Je n'ignore pas que c'est une opinion généralement répandue, mais elle me semble avoir la même origine que l'expression d'*Indo-Germanique* : un sentiment de vanité a poussé certains savants à accorder à la race dite supérieure dans l'humanité, le type que Tacite donnait aux Germains. Si, comme l'a fort bien dit M. de Quatrefages, la persistance des types primitifs est un fait positif, c'est dans les pays d'où l'on fait venir la race Aryenne, que l'on doit chercher le type aryen vrai ; les habitants des hautes vallées de l'Oxus et du Zarafchau seraient donc très-probablement les représentants des anciens Aryas ; or, les Tadjiks éraniens de ces contrées ont le type des Parsis actuels de Bombay, qui est en même temps le type des Perses sculptés sur les monuments des Achéménides ; or ni les Parsis, ni les Tadjiks, ne ressemblent au type Allemand classique. Ils ont la chevelure et les yeux noirs, au lieu de les avoir de couleur claire. Je crois utile de faire ces réserves, et de reléguer la théorie des Aryas primitifs blonds parmi les hypothèses non encore démontrées.

M. DE QUATREFAGES : Je suis disposé à faire à ce sujet toutes les réserves possibles ; seulement, je ferai observer que dans les montagnes du nord de l'Indus, il y a des populations, les Kiaffirs ou Tyapouchs, parmi lesquels on a remarqué des individus blonds aux yeux bleus. Il y a donc dans ces contrées, admises comme patrie originelle des Aryens, un élément ethnique blond. Le langage de ces tribus serait également très-antique.

M. HOVELACQUE : La patrie des Aryas pourrait peut-être se placer davantage vers l'occident (mais toujours en Asie) ; certains auteurs penchent vers cette opinion.

M. DE QUATREFAGES : Ce qu'on a nommé le Caucase Indien serait peut-être une localité mieux choisie.

M. GIRARD DE RIALLE : Sur la langue des tribus dont a parlé M. de Quatrefages, je pourrai donner quelques renseignements. J'ai, il y a peu de temps, étudié les vocabulaires et les quelques phrases qui se trouvent dans les lettres du malheureux Haynard, voyageur anglais assassiné dans le Dardistan, et je puis assurer qu'elle n'a point du tout le caractère d'antiquité que d'autres voyageurs ont cru pouvoir lui accorder. Le verbe, par exemple, a toute la physionomie du verbe persan moderne, si différent du verbe vieux-baktrien.